



EN PARTENARIAT AVEC



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature

LA SECURISATION DES INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS EN ZONE DE CONFLITS

08-10

OCTOBRE 2025

**MAISON DU BARREAU DU LUALABA
NOVOTEL KOLWEZI RDC**

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
Dr ACHILLE NGWANZA**

**CO-PRESIDENTS
COMITÉ D'ORGANISATION
Me PATRICK BONDONGA LESAMBO
Me HERVÉ MICHEL BIA BUETUSIWA**

SPONSORS

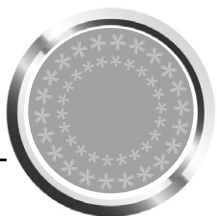
PLATINIUM



ERG AFRICA



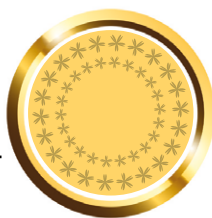
DIAMANT



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

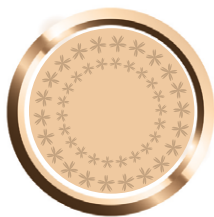
MRMC
MINING

OR

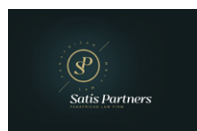


P K M
CABINET D'AVOCATS - LAW FIRM

CUIVRE



PARTENAIRES



SOMMAIRE

PRESENTATION

L'exploitation des ressources extractives est sujette à diverses perturbations tenant aussi bien à la conjoncture des relations internationales que de la géopolitique interne des Etats détenteurs desdites ressources. En effet, en raison de leur caractère stratégique les hydrocarbures et les mines génèrent de multiples tensions internationales, le contrôle de leur approvisionnement étant devenu une source d'affrontement entre les pays industrialisés. Outre les rivalités politico-économiques, le terrorisme, fléau international en plein essor, constitue un facteur supplémentaire d'incertitude pour l'industrie pétrolière, et minière. Dans certains cas, les bandes armées se transforment en propriétaires auto-proclamés des hydrocarbures ou des mines, utilisant ces derniers pour financer leurs activités illégales. Dans d'autres cas, ces bandes armées se livrent au racket des compagnies pétrolières et minières, décourageant ainsi celles-ci de continuer leurs activités.

A l'échelon interne, les ressources extractives constituent un enjeu majeur de politique nationale, diverses revendications d'autonomie, d'indépendance ou de velléités sécessionnistes étant totalement ou partiellement liées à leur exploitation. En outre, les activités minières et pétrolières sont réputées peu respectueuses des exigences environnementales et sociétales. Cette situation contribue à décupler considérablement le risque d'investissement inhérent aux ressources extractives.

Parallèlement, la majorité des Etats détenteurs des ressources extractives et énergétiques en sont économiquement dépendants, ou tout au moins en ont grandement besoin pour augmenter les recettes publiques. En conséquence, le développement de l'industrie extractive postule d'envisager les instruments permettant d'anticiper et de limiter le cas échéant les effets négatifs des conflits internationaux et / ou internes susceptibles d'affecter l'exploitation des hydrocarbures et des mines.

L'actualité de l'industrie pétrolière et minière révèle que la préservation des investisseurs contre l'occurrence des conflits ou des incidences en découlant postule une vigilance juridique pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité se décline aussi bien dans la sphère internationale, régionale, sous régionale qu'interne. En effet, la sécurisation d'un investissement, qui plus est en zone de conflits, appelle une intervention étatique de deux ordres : d'une part l'Etat souverain qui a la charge du maintien de la paix et l'intégrité de son territoire, d'autre part l'Etat contractant qui doit veiller au respect des garanties contractuelles consenties à son cocontractant. Dans le premier cas, la sécurité juridique postule que l'Etat déploie ses pouvoirs régaliens aussi bien internes que son devoir de coopération avec ses voisins. Dans le second cas, il s'agit tant de parfaite exécution d'un contrat d'Etat que de respect des traités de protection des investissements.

Au total, sujet d'actualité brûlante, la sécurisation des investissements extractifs en zone de conflits soulève l'épineuse question de l'identification et de l'efficacité des mécanismes juridiques permettant d'anticiper et / ou de maîtriser les incidences néfastes des conflits internationaux et internes s'y rapportant.

Soucieux de développer les bonnes pratiques et de renforcer les capacités des acteurs de la sphère extractive, JUS AFRICA et DOC JURIS considèrent primordial de s'appesantir sur cette thématique majeure de l'un des secteurs économique-industriels les plus importants pour l'Afrique.

PROGRAMME

08 OCTOBRE 2025

MAISON DU BARREAU DU LUALABA

SESSION D'OUVERTURE

17h00 Mot de bienvenue : Me Laurent MBAKO DITEND, Bâtonnier du Barreau du Lualaba

Allocutions :

- **Co-président du Comité d'organisation**
- **Me. Michel SHEBELE MAKOPA**, Bâtonnier national des avocats de la RDC
- **M. Olivier POGNON**, Président de la Facilité Africaine de Soutien Juridique *
- **M. KASSONGO BIN NASSORE**, Président de la Chambre des mines de la Fédération des entreprises du Congo *
- **SE Fifi MASUKA SAINI**, Gouverneure de la Province du Lualaba *

17h30 Ouverture des travaux : SE Aimé SAKOMBI MOLENDU, Ministre des Hydrocarbures de la RDC *

17h40 Exposé introductif : Appréhension juridique du risque d'investissement extractif en zone de conflits, Dr Achille NGWANZA, associé JUS AFRICA

18h00 Cocktail dinatoire et networking

09 OCTOBRE 2025

LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES INHÉRENTS AUX INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS EN ZONE DE CONFLITS

NOVOTEL KOLWEZI

MATINÉE : LA PRÉVENTION PAR LE CONTRAT

Modérateur général : Me Pierre KASONGO MAKANDA, associé PKM, avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa-Gombe

09h00 Table ronde 1 : Les clauses contractuelles de prévention des risques

Modérateur : M. Olivier BINYINGO, Vice-président chargé des relations publiques IVANHOE

- L'adaptation aux changements de circonstances générés par un conflit en zone d'exploitation extractive, **Me Tsegaye LAURENDEAU**, associé Signature Litigation, avocat au Barreau de Paris et solicitor à la Cour suprême d'Angleterre et du Pays de Galles
- La force majeure en cas de conflits en zone d'exploitation extractive, **Me Hamidou DIOGO DRAME**, associé GUILLEX, avocat au Barreau de la Guinée
- La garantie d'éviction foncière, **Me Hervé Michel BIA BUETUSIWA**, associé KBB, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Gombe et du Lualaba

10h00 Débat avec la salle

10h30 Pause

PROGRAMME

10h45 Table ronde 2 : Les contrats de prévention des risques

Modérateur : **Me Jean-Claude SILUZAKU**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa- Gombe

- Les assurances privées, **Me Flora WAMBA**, associée CHAZAI WAMBA, avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris
- Les assurances publiques et parapubliques des investissements extractifs, **Pr Arnaud de NANTEUIL**, Université Paris-Est Créteil
- Les assurances internationales, **Me KLEMET-N'GUESSAN**, associé KSK et associés, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire

11h45 Débat avec la salle

12h15 Pause-déjeuner

APRÈS-MIDI : LA PRÉVENTION AU-DELÀ DU CONTRAT

13h15 Table ronde 3 : La protection des investissements extractifs en droit interne

Modérateur : **Me Jean-Paul KITENGE KABUNDJI**, Bâtonnier du Barreau du Haut Katanga

- Le droit à la sécurité en zone de conflits, **Me Arlette KAJ WA NDAY**, avocate au Barreau du Haut Katanga
- Le droit de propriété en matière extractive, **Me Batibié BENAÛ**, Bâtonnier du Barreau du Burkina Faso
- La protection des investissements en droit interne, **M. Issiaka GUINDO**, Doctorant Université Paris I, Panthéon Sorbonne

14h15 Débat avec la salle

14h45 Pause

15h00 Table ronde 4 : La protection des investissements extractifs en droit international

Modératrice : **Me Vanessa de HAPPI**, associée D HAPPI avocats, avocate aux Barreaux du Cameroun et du Québec

- Les accords d'exploitation conjointe des ressources extractives, **Me Roland BEMBELLY**, associé BEMBELLY & associés, avocat aux Barreaux de Paris et de Pointe noire
- Les accords de coopération internationale en matière de sécurité, **Pr Félicité Koura OWONA MFEGUE**, Université Yaoundé 2
- Les garanties de sécurité prévues par les traités de protection des investissements, **Pr Walid BEN HAMIDA**, Université de Lille

16h00 Débat avec la salle

16h30 Pause-café

16h45 Atelier discussion : Risque pays et sécurisation des investissements extractifs

Modérateur : **M. Arsène NTAMBUKA AMANI**, Directeur général AFRISSUR

- **SE Aimé SAKOMBI MOLENDU**, Ministre des Hydrocarbures de la RDC *
- **M. Guy-Robert LUKAMA**, PCA GECAMINES *
- **Mme Marie Chantal KANINDA**, Présidente de Glencore RDC *
- **M. Blaise MASTAKY**, Directeur général adjoint du Fonds de promotion de l'industrie de la République Démocratique du Congo
- **Mme Hiba ABI HAIDAR**, Directrice juridique de ERG international
- **Me Edmond CIBAMBA DIATA**, associé ELITE, avocat au Barreau de Kinshasa-Matete

17h45 Fin des travaux de la journée du 09 octobre 2025

PROGRAMME

10 OCTOBRE 2025

LA RÉPARATION DES ATTEINTES AUX INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS DÉCOULANT DES CONFLITS

NOVOTEL KOLWEZI

MATINÉE : LA RÉPARATION DES DOMMAGES IMPUTABLES AUX ACTEURS ÉTATIQUES

Modérateur général : Me Pierre KASONGO MAKANDA, associé PKM, avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa-Gombe

09h00 Table ronde 5 : La mise en œuvre de la responsabilité des acteurs étatiques

Modérateur : Me Adolphe BAMBI KABASHI, ancien Bâtonnier du Barreau du Lualaba

- La responsabilité contractuelle de l'Etat, **Me Caroline DUCLERCQ**, associée MEDICI LAW, avocate au Barreau de Paris
- La responsabilité légale de l'Etat, **Dr Bienvenu Venceslas OUEDRAOGO**, Université Nazi Boni

09h40 Débat avec la salle

10h00 Pause

10h15 Table ronde 6 : La co-responsabilité des acteurs étatiques

Modératrice : Mme Nadia BIOUELE, experte en droit minier, Présidente de HERA Fondation

- Le concours de fautes de l'investisseur et de l'Etat, **Me Stéphane BRABANT**, associé Trinity International LLP, avocat au Barreau de Paris
- La modération du dommage par l'investisseur extractif, **Me Pierre DAUREU**, associé Talex International, avocat au Barreau de Paris

10h55 Débat avec la salle

11h15 Pause

11h30 Atelier discussion : La résolution des différends relatifs aux atteintes aux investissements extractifs en zone de conflit : approche politique, amiable et / ou juridictionnelle ?

Modérateur : Me Audrey Sévérin BIKINDOU, Bâtonnier du Barreau de Pointe noire

Intervenants

- **Mme Bernadette MPUNDU MPIA**, Vice-présidente de la Chambre des mines
- **M. Karim CAMARA KABELE**, Vice-Président des affaires gouvernementales et étrangères en Afrique Fortuna Mining
- **M. Isidore COSTADE**, Secrétaire général de la CORAF
- **Me Guy MAFUTA KABONGO**, Député, Président de la Commission ECOFIN de l'Assemblée nationale de la RDC
- **M. Emile LUKETA MUKUNA**, Directeur Juridique MUTANDA MINING
- **Me Martial AKAKPO**, associé AKAKPO Law Firm, avocat au Barreau du Togo
- **Me Coco KAYUDI MISAMU**, ancien Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Matete

12h30 Pause-déjeuner

PROGRAMME

APRÈS-MIDI : LA RÉPARATION DES DOMMAGES IMPUTABLES AUX ACTEURS NON ÉTATIQUES

13h30 Table ronde 7 : Les personnes privées

Modératrice : **Me Jessica AYA NANOU**, associée KS et associés, avocate au Barreau de Côte d'Ivoire

- Atteintes aux investissements extractifs et responsabilité des riverains, **Me Patrick BONDONGA**, associé KBB, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Gombe et du Lualaba
- Atteintes aux investissements extractifs et responsabilité des entités criminelles et / ou terroristes, **Me Mamadou COULIBALY**, associé Satis Partners, avocat au Barreau du Mali et **Me Alifa KONE**, associé DOFINI CONSULT, avocat au Barreau du Mali

14h10 Débat avec la salle

14h30 Pause

14h45 Table ronde 8 : Les organisations supranationales

Modérateur : **Dr Karel Osiris DOGUE**, Directeur général de l'ERSUMA

- La responsabilité des organisations internationales en cas d'atteinte aux investissements extractifs en zone de conflits, **Pr Joseph KAZADI MPIANA**, Universités de Lubumbashi et Nouveaux Horizons
- La responsabilité des forces armées multinationales en cas d'atteinte aux investissements extractifs en zone de conflits, **Pr Alain Didier OLINGA**, Université Yaoundé II

15h25 Débat avec la salle

15h45 Pause-café

16H15 : SESSION DE CLÔTURE

Rapport de synthèse, **Dr Achille NGWANZA**, associé JUS AFRICA

Allocutions de clôture

- Co-Président du Comité d'organisation
- Président de la Cour d'appel du Lualaba *
- Responsable TFM *
- Responsable COMINIÈRES *
- **M. Popol MABOLIA YENGA**, Directeur du Cadastre minier de la RDC *
- **SE Désiré Casimir EBERANDE KOLONGELE**, Conseil spécial en matière de sécurité du Président de la République de la RDC *

Les personnes dont les titres sont suivis d'une étoile, n'ont pas encore confirmé leur participation

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Directeur Scientifique



Achille NGWANZA

Associé-gérant de JUS AFRICA, Achille Ngwanza est Docteur en droit et titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat au Barreau de Paris. Il enseigne le droit de l'arbitrage et le droit pétrolier et minier dans diverses universités européennes et africaines. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages en arbitrage et le droit pétrolier et minier, dont le dernier intitulé *La négociation des conventions extractives* publié sous sa codirection en avril 2024.

Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI 2018 à 2024 et il est actuellement membre du MCCI Arbitration Mediation Centre (Maurice); il intervient en qualité d'arbitre, conseil ou expert dans des arbitrages en matière minière, pétrolière, commerciale, de travaux de construction et d'investissement. Il est intervenu dans des arbitres CCI, CCJA, CIRDI, CNUDCI, CENACOM, CACI, CMAG, CAMC-O, Refined Sugar Association, Swiss Arbitration et ad hoc.

Ancien co-président de l'African Arbitration Group de l'IBA, il est membre Sport Arbitration Committee de l'IBA. Il est également Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage et membre de l'institut de droit des affaires internationales de la CCI.

Modérateur général



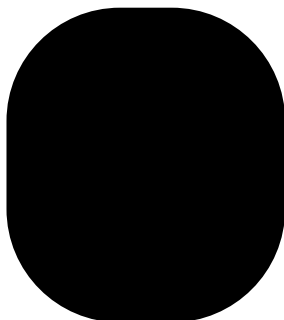
Pierre KASONGO MAKANDA

Licencié en Droit. Membre du Barreau du Haut-Katanga et du Barreau de Kinshasa/ Gombe. Plusieurs fois membre du Conseil de l'Ordre du Barreau du Haut-Katanga, il en a été Doyen du et a eu la charge la Commission de Formation.

Fondateur et partenaire du Cabinet PKM aussi bien à Lubumbashi qu'à Kinshasa, il est mandataire en mines et carrières et Mandataire en Propriété Intellectuelle. Il est Vice-Président National du Corps des Mandataires en Mines et Carrières en RDC. Depuis 2021, il est Administrateur de Société. Il est Président de la commission juridique de la Fédération des Entreprises au Congo, Province du Haut-Katanga. Membre de l'Union Internationale des Avocats et Membre de la SADEC'S Lawyers. Il est spécialisé en droit Minier et droit des Sociétés.

Table ronde 1 : Les clauses contractuelles de prévention des risques

Modérateur



Olivier BINYINGO

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimitibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes torelius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatiun essit eari cus

Intervenants



Tsegaye LAURENDEAU

est associé au sein du cabinet Signature Litigation à Londres, spécialisé dans l'arbitrage international.

Fort de plus de 15 ans d'expérience en tant que conseiller juridique dans le domaine de l'arbitrage international, Tsegaye représente des entreprises internationales, des États et des entités publiques dans le cadre d'arbitrages commerciaux et d'arbitrages relatifs à des traités d'investissement menés conformément aux règles d'arbitrage de nombreuses institutions d'arbitrage majeures.

Tsegaye s'intéresse particulièrement aux litiges impliquant des structures d'entreprise complexes, des projets à long terme, des produits financiers, des questions comptables et fiscales et des questions relatives au quantum. Tsegaye est membre de la Cour de la Chambre de commerce internationale (CCI) pour le mandat 2024-2027. En janvier 2024, Tsegaye a également été nommé au Panel of Recognised International Market Experts in Finance (P.R.I.M.E. Finance). Tsegaye siège également en tant qu'arbitre.



Hamidou DIOGO DRAME

Avocat aux Barreaux de Guinée Conakry et de France (Lyon) est associé gérant du cabinet Guilex Avocats. Il est spécialisé en droit des affaires avec un focus sur les secteurs des mines, de l'énergie, de la banque finance, des télécommunications et du sport en Afrique francophone. Il conseille des grandes entreprises et structures publiques dans leurs opérations juridiques en lien avec le droit des investissements, droit de l'énergie, droit minier, droit des sociétés, droit des contrats, droit bancaire et droit du travail. Il a été formé en France (Université La Sorbonne), au Canada (Université de Montréal), en Angleterre (University of Dundee) et aux États-Unis d'Amérique (University of Texas at Austin). Il a travaillé dans des cabinets d'avocats anglo-saxons de la place parisienne (Bird & Bird, Watson Farley & Williams), à l'African Legal Support Facility de la Banque Africaine de Développement, au cabinet de renom Bile- Aka, Brizoua-Bi & Associés de Côte d'Ivoire. Il est classé parmi les 100 avocats d'affaires les plus influents en Afrique Francophone par Jeune Afrique et Africa Business. Il est aussi membre de World Association of Mining Lawyers (WAOML).



BIA BUETUSIWA

est Avocat depuis le 31 janvier 2006, inscrit aux Barreaux de Kinshasa/Gombe et du Lualaba. Mandataire en mines et carrières, formateur et conférencier, il est diplômé des universités de Kinshasa et de France (Nantes, Limoges, Montpellier et Paris I). Actuellement, il est Associé Co-fondateur et Administrateur gérant de KBB LAW FIRM établi à Kinshasa et à Kolwezi, en RDC (/kbblawfirmscp.com), il exerce dans les matières de droit des ressources naturelles, droit des sociétés , droit commercial, droit de la propriété intellectuelle et contentieux des affaires.

10h45 Table ronde 2 : Les contrats de prévention des risques

Modérateur



Jean-Claude SILUZAKU

Me Le Bâtonnier Jean Claude MBAKI S. est l'associé fondateur du cabinet. Il est Licencié en Droit de l'Université de Kinshasa et détenteur des trois diplômes en Droit des Affaires à Rome, Italie auprès de l'Organisation Internationale du Droit de Développement, IDLO en sigle.

Avocat à la Cour d'Appel depuis 1995, ONA 645. Il est Enseignant vacataire à l'ERSUMA, formateur et expert en droit OHADA, spécialement en droit de recouvrement de créance, de création de société, de droit de sûreté et des entreprises en difficulté.

Il a une expertise avérée en contentieux fiscal volet procédure judiciaire. Il est Arbitre près le CENACOM. Administrateur à la Conférence International des Barreaux. Il gère depuis 2003, le contentieux de recouvrement des créances auprès de plusieurs Banques et y a fait l'implémentation du droit OHADA. (FIRSTBANK DRC, ECOBANK DRC S.A, Caisse Nationale de Sécurité Sociale, CNSS...).

Bâtonnier de l'Ordre en exercice du Barreau de Kinshasa/Gombe depuis 14 Mars 2020.

Intervenants



Flora WAMBA

Flora Wamba est avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris et associée co-fondatrice du cabinet Chazai & Wamba. Elle intervient principalement en contentieux, en arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends (MARD), ainsi qu'en contentieux commercial, concurrence, énergie et ressources naturelles, restructurations et droit OHADA.

Elle dispose d'une expertise sectorielle reconnue en assurances et réassurances, transports, aéronautique, risques industriels, mines, immobilier et maritime. Elle est notamment intervenue sur des dossiers d'envergure en qualité de conseil de compagnies d'assurances ainsi que d'entreprises du secteur pétrolier et gazier.

Avant de co-fonder Chazai & Wamba, elle a exercé au sein de cabinets et entreprises de premier plan en France : Granrut, Gide Loyrette Nouel, Ernst & Young, Suez Environnement – Degremont, ainsi qu'au département assurance de la GMF Vie.

Titulaire d'un Master 2 Professionnel en Droit des Assurances et d'un Master en Droit International des Affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Flora Wamba est parfaitement bilingue (français/anglais)



Arnaud de NANTEUIL

Arnaud de Nanteuil est agrégé des facultés de droit et professeur de droit public à l'Université Paris-Est Créteil (Paris 12), où il co-dirige le LLM en contentieux international des affaires. Auteur de plusieurs dizaines de publications consacrées au droit international de l'investissement, il a publié en 2014 le seul manuel francophone exclusivement consacré à cette discipline aux éditions Pedone (4e édition parue en 2025), ainsi qu'un ouvrage consacré au droit du libre-échange et de l'investissement en Afrique en 2025. Les deux ouvrages ont été distingués par l'Institut de France (prix de l'Académie des sciences morales et politiques).

Il exerce également des missions d'expertise internationale (notamment auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie) et intervient régulièrement comme expert, comme conseil ou comme arbitre dans des arbitrages opposant investisseurs et États ou impliquant des personnes publiques.



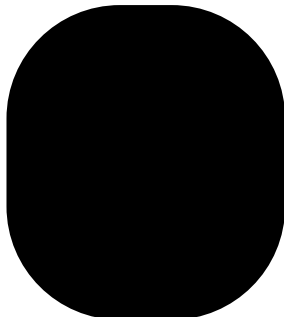
Kouamé KLEMET-N'GUESSAN

Kouamé KLEMET-N'GUESSAN est Diplômé de l'Université d'Abidjan Cocody, il est titulaire d'un doctorat de l'Université Sophia Antipolis, à Nice. Kouamé a travaillé sur des concessions de service public et des études qui ont conduit à la réforme de divers secteurs d'activité économique (café et cacao, routes, secteur postal, élevage et électricité). Il a également participé à la négociation et à la rédaction de contrats de PPP et a suivi des litiges pour le compte d'entreprises privées devant les tribunaux nationaux de tous niveaux et devant certaines cours d'arbitrage.

Kouamé est expert auprès de la Banque africaine de développement (BAD) pour laquelle il participe à des missions de conseil. Il est l'auteur de diverses publications sur la propriété intellectuelle, le droit du travail et les franchises commerciales.

13h15 Table ronde 3 : La protection des investissements extractifs en droit interne

Modérateur



Jean-Paul KITENGE KABUNDJI

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatium essit eari cus

Intervenants



Arlette KAJ WA NDAY

Licenciée en Droit de l'Université de Lubumbashi et diplômé en Droit Minier à l'Institut Québécois des affaires internationales, Arlette est avocate au Barreau du Haut-Katanga. Elle a effectué des stages au sein du Cabinet Baker and McKenzie à Bruxelles, aux Nations unies à Vienne. Elle a aussi suivi plusieurs formations certifiantes en investissements privés, en blanchiment des capitaux, droit OHADA, en droit Minier, de lutte contre la corruption, d'intelligence artificielle

Par ailleurs, elle est assistante et doctorante à l'université de Lubumbashi. Elle est également Coordinatrice et Conférencière de l'Association Internationale des Femmes Avocat (AIFA) du GRAND KATANGA.

En 2024, décorée en médaille d'or et prix top 50 RDC.



Batibié BENAÛ

est avocat depuis 2005, Associé-Gérant et co-fondateur de la SCPA LEGALIS ADVISORY (2010), société d'avocats basée à Ouagadougou. Il est également Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Burkina Faso depuis le 17 octobre 2024.

Titulaire, d'un Master en Politiques de Développement et de Gestion des Industries Extractives (PDGIE) option Droit extractif de l'Université de Ouagadougou (2016), d'un Master professionnel en arbitrage et règlement des litiges de l'Institut EDGE de Dakar (2020), et du certificat complémentaire de recherches en sciences juridiques et politiques (2018), il est le conseil en Droit des affaires, de plusieurs entités du secteur public et privé sur des opérations de grande importance et sur des litiges complexes, tant à l'échelle national qu'international. Il est aussi arbitre et conseil dans des contentieux d'arbitrage impliquant des sociétés et des personnes de droit public sur des questions en rapport, notamment avec le droit public des affaires, les investissements internationaux, le droit Extractif. Il est expert de l'Union européenne sur les questions de justice au Burkina Faso et a participé à plusieurs missions d'enquête et sur la rédaction de plusieurs textes au plan national.



Issiaka GUINDO

est doctorant en droit des investissements à l'École doctorale de droit de la Sorbonne, où il est également chargé d'enseignement en droit administratif, droit international public et droit des contrats. Ancien membre du comité de lecture de la Revue de droit doctoral de la Sorbonne, ses travaux de recherche se concentrent sur la protection des investissements étrangers, comme en témoignent ses articles dans la Revue internationale de droit économique et pour la Société française pour le droit international. Par ailleurs, il est l'auteur d'un ouvrage, « Les arrêts de la Cour suprême du Mali en fiches », publié chez Harmattan.

15h00 Table ronde 4 : La protection des investissements extractifs en droit international

Modérateur



Vanessa de HAPPI

est avocate inscrite aux Barreaux du Québec et du Cameroun et Managing Partner du Cabinet D HAPPI Avocats. Elle débute sa carrière au Canada au Centre d'Accès à l'Information Juridique (CAIJ), une antenne du Barreau du Québec spécialisée dans la recherche juridique, elle rejoint ensuite le Groupe Desjardins, l'un des plus importants groupes financiers du Canada, comme avocate spécialisée en compliance avant d'être recrutée par NORTON ROSE FULBRIGHT, un prestigieux cabinet international d'avocats d'affaires. Depuis 2017, sa pratique se concentre désormais sur les matières couvertes par le droit OHADA et sur divers pans du droit de la CEMAC.

Elle conseille principalement des acteurs majeurs de l'industrie locale ainsi que des investisseurs étrangers sur tous les aspects du droit de l'entreprise et des affaires et a grandement contribué au développement de la pratique conseil du cabinet DH. Vanessa est titulaire d'un Master II en Droit du commerce international de l'université de Montpellier (France) et LL.M en Common Law de l'université de Sherbrooke (Canada), elle est par ailleurs membre fondatrice du club OHADA Canada.

Intervenants



Roland BEMBELLY

Nobit int aut ut mos utas sitisque pre nonseque voluptatin cuptam elictot aspelendae pro odit pre, sequae dest, ut aute et aut volestem. Maioressi il idere exeriti sant a es des quia et et maiore simusda ndendae cus dus autemperias nit, nulparchil iur resto te intotature, officab oratus magnihi lignias reperch illuptiamus es eiciis repero odi custia non nus quisciet eium quo omni dias aut et occus, odisinctur, ut venihil lorporemque nonseru pidustem dolum quidipi entium, conet, adipsae moluptas qui berferrum incto berci rem rehenit iusam, sit ma dipic tet acesequ iaerum quam simaionet libus que voluptatures con experunt es exceppellenia simodi dellatur millit magnit, odios re comnima ditatur, non porem. Num inctis unt facepraecta num verorem. Sequam vent hit, te persped qui susdam, solorum ut velecae. Nam laboreperis arum ipsam, sequide liquis acimusantio. Ut odi sam qui nem iliqui ame sunt am, cusam dollutatis eos undam, adicil ium que labor ad quas et exped modicit resto officid ex esti tem rehent qui debis sint quataqui cum cone volor sim



Félicité Koura OWONA MFEGUE

est Maîtresse de conférences en droit international à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), rattaché à l'Université de Yaoundé II. Titulaire d'un doctorat en droit public, elle est également chercheuse associée au Centre Européen de Droit International (CEDIN) de l'Université Paris X – Nanterre.

Avocate inscrite aux barreaux de Paris et du Cameroun, elle exerce également en qualité d'arbitre à la Chambre de conciliation et d'arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun. Spécialiste des processus électoraux, elle intervient en tant qu'experte pour des institutions telles que l'ONU, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Union Africaine (UA). De 2017 à 2020, elle a exercé les fonctions de Personnalité Indépendante Qualifiée des Nations Unies en Nouvelle-Calédonie.

Engagée pour la paix sur le continent africain, elle est également Médiatrice pour la Paix au sein du réseau FemWise-Africa, initiative du Panel des Sages de l'Union Africaine.

Écrivaine sous le nom de plume Inna.O, elle est l'auteur de plusieurs romans dans lesquels elle explore avec acuité les enjeux sociaux, politiques et culturels contemporains.

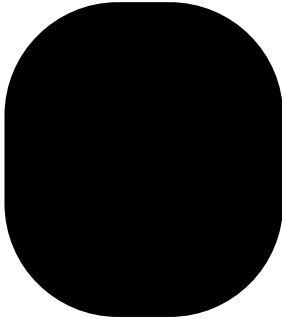


Walid BEN HAMIDA

est Professeur de Droit à l'Université de Lille (France). Il est l'auteur d'une thèse de Doctorat sur l'arbitrage soutenue à l'Université de Paris II. Il a enseigné le droit des affaires, le droit des financements, le droit des sociétés, le droit de la construction, le droit des contrats, le droit du commerce international, le contentieux et le droit de l'arbitrage dans une cinquantaine de pays, et a publié plus de 150 articles, ouvrages et contributions juridiques en trois langues (Français, Arabe et Anglais). Dr. BEN HAMIDA a été impliqué dans une cinquantaine de dossiers d'arbitrage (investissement et commercial) portant sur des litiges divers et en application de plusieurs droits en tant que conseil, avocat, expert, président d'un tribunal arbitral, arbitre unique et coarbitre, notamment dans le cadre du CIRDI, de la CCI, de la CPA, de la CCJA (OHADA) et de la CNUDCI. Nommé membre du panel des arbitres et des conciliateurs du CIRDI, il est arbitre référencé sur la liste de divers centres nationaux et internationaux d'arbitrage (CCJA, CAMM, CIETAC, CMAN, CMAP, CMAR, CMAG, KIAC, LCIA-MIAC, SCIA, VIAC, ...). Parfaitement trilingue (Français/Anglais/Arabe), Dr. BEN HAMIDA a été aussi membre de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, la plus haute instance qui supervise et contrôle les procédures d'arbitrage de la CCI, pendant 6 ans.

16h45 Atelier discussion : risque pays et sécurisation des investissements extractifs

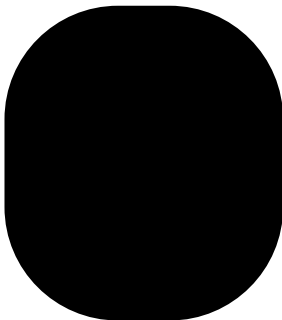
Modérateur



Arsène NTAMBUKA AMANI

Nobis int aut ut mos utas sitiisque pre nonseque voluptatin cuptam elictot aspelendae pro odit pre, sequae dest, ut aute et aut volestem. Maioressi il idere exeriti sant a es des quia et et maiore simusda ndendae cus dus autemperias nit, nulparchil iur resto te intotature, officab oratus magnihi lignias reperch illuptiamus es eiciis repero odi custia non nus quisciet eium quo omni dias aut et occus, odisinctur, ut venihil lorporemque nonseru pidustem dolum quidipi entium, conet, adipsae moluptas qui berferrum into berci rem rehenit iusam, sit ma dipic tet acesequ iaerum quam simaionet libus que voluptatures con experunt es exceperellenia simodi dellatur millit magnit, odios re comnima ditatur, non porem. Num incitis unt facepraecta num verorem. Sequam vent hit, te persped qui susdam, soloratum ut velecae. Nam laboreperis arum ipsam, sequide liquis acimusantio. Ut odi sam qui nem iliqui ame sunt am, cusam dollutatis eos undam, adicil ium que labor ad quas et exped modicit resto officid ex esti tem rehent qui debis sint quataqui cum cone volor sim

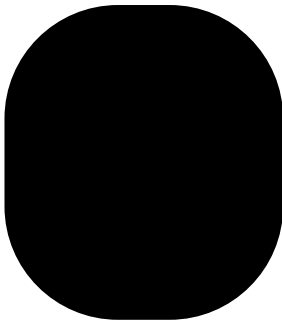
Intervenants



Aimé SAKOMBI MOLENDON

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatium aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

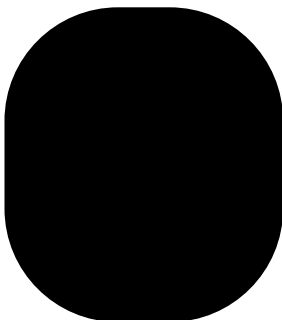
Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatiun essit eari cus



Guy-Robert LUKAMA

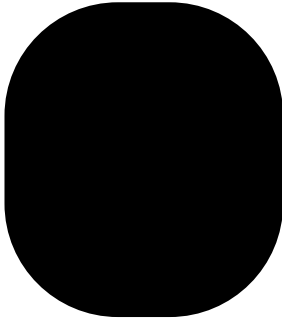
Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatium aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatiun essit eari cus



Marie Chantal KANINDA

Nobis int aut ut mos utas sitiisque pre nonseque voluptatin cuptam elictot aspelendae pro odit pre, sequae dest, ut aute et aut volestem. Maioressi il idere exeriti sant a es des quia et et maiore simusda ndendae cus dus autemperias nit, nulparchil iur resto te intotature, officab oratus magnihi lignias reperch illuptiamus es eiciis repero odi custia non nus quisciet eium quo omni dias aut et occus, odisinctur, ut venihil lorporemque nonseru pidustem dolum quidipi entium, conet, adipsae moluptas qui berferrum into berci rem rehenit iusam, sit ma dipic tet acesequ iaerum quam simaionet libus que voluptatures con experunt es exceperellenia simodi dellatur millit magnit, odios re comnima ditatur, non porem. Num incitis unt facepraecta num verorem. Sequam vent hit, te persped qui susdam, soloratum ut velecae. Nam laboreperis arum ipsam, sequide liquis acimusantio. Ut odi sam qui nem iliqui ame sunt am, cusam dollutatis eos undam, adicil ium que labor ad quas et exped modicit resto officid ex esti tem rehent qui debis sint quataqui cum cone volor sim



Blaise MASTAKY

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatium essit eari cus



Hiba ABI HAIDAR

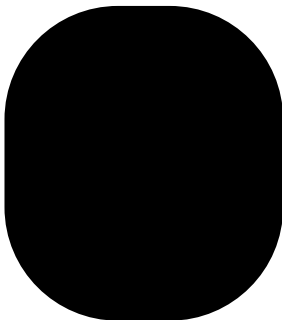
Directrice Juridique, Périmètre International, Eurasian Resources Group (ERG)

Avec plus de 15 ans d'expérience dans le domaine juridique, Hiba Abi Haidar s'est spécialisée dans les secteurs des ressources naturelles et des infrastructures, et une expertise marquée sur l'Afrique.

Elle est Directrice Juridique, Périmètre International d'ERG, supervisant les activités du Groupe en Europe, en Afrique, en Amérique Latine et au Moyen-Orient.

Avant de rejoindre ERG, Hiba a été avocate senior au sein des départements ressources naturelles, énergie et infrastructure de cabinets d'avocats internationaux à Paris, en France. Elle est titulaire d'un doctorat en droit des affaires de l'Université de la Sorbonne à Paris.

Ses principaux domaines d'expertise couvrent les investissements étrangers, le développement des activités d'exploration et d'exploitation minière, le financement de projets,



Edmond CIBAMBA DIATA

Nobit int aut ut mos utas sitiisque pre nonseque voluptatin cuptam elictot aspelendae pro odit pre, sequae dest, ut aute et aut volestem. Maioressi il idere exeriti sant a es des quia et et maiore simusda ndendae cus dus autemperias nit, nulparchil iur resto te intotature, officab oratus magnihi lignias reperch illuptionis es eiciis repero odi custia non nus quisciet eium quo omni dias aut et occus, odisinctur, ut venihil lorporemque nonseru pidustem dolum quidipi entium, conet, adipsae moluptas qui berferrum incto berci rem rehenit iusam, sit ma dipic tet acesequi iaerum quam simaionet libus que voluptatures con experunt es exceperellenia simodi dellatur millit magnit, odios re comnima ditatur, non porem. Num inctis unt facepraecta num verorem. Sequam vent hit, te persped qui susdam, soloratum ut velecae. Nam laboreperis arum ipsam, sequide liquis acimusantio. Ut odi sam qui nem iliqui ame sunt am, cusam dollutatis eos undam, adicil ium que labor ad quas et exped modicit resto officid ex esti tem rehent qui debis sint quataqui cum cone volor sim

09h00 Table ronde 5 : La mise en œuvre de la responsabilité des acteurs étatiques

Modérateur



Adolphe BAMBI KABASHI

Avocat depuis 1999, Adolphe BAMBI KABASHI a été le premier Bâtonnier du Barreau du Lualaba. Il est titulaire d'un Master de spécialisation en droit international privé obtenu à l'Université catholique de Louvain en 2015. Il assume aussi les fonctions de Chef de travaux à l'Université de Kolwezi et doctorant au CERIC à l'Université Aix-Marseille.

Il est l'auteur de plusieurs travaux scientifiques dont son Mémoire de spécialisation, Université catholique de Louvain 2014 portant sur L'arbitrage commercial à l'épreuve de l'immunité de l'État. Il a également publié plusieurs ouvrages, notamment Le droit minier congolais à l'épreuve des droits foncier et forestier, Paris, L'Harmattan, 2012.

Il est spécialiste de droit des affaires, droit minier et droit de l'arbitrage international.

Intervenants



Caroline DUCLERCQ

Associée fondatrice du cabinet Medici, Caroline Duclercq pratique l'arbitrage international depuis 25 ans.

Elle conseille régulièrement des sociétés françaises et étrangères dans de nombreuses procédures d'arbitrage, ad hoc ou régies par les principaux règlements d'arbitrage, portant sur des différends soumis à une grande diversité de lois applicables. Caroline a une expertise particulière des litiges relatifs aux contrats d'ingénierie et de construction - en tant que conseil, arbitre et contract manager - ainsi que dans les secteurs de la distribution, de l'hôtellerie et de l'énergie.

Caroline intervient également en qualité d'arbitre dans des arbitrages commerciaux dans divers secteurs sous l'égide de plusieurs institutions arbitrales (CCI, SIAC, DIAC, CCJA, AFA, CMAP etc).

Elle a par ailleurs développé une forte pratique du contentieux péri-arbitral et plus particulièrement des procédures d'annulation et d'exécution des sentences devant les juridictions françaises.

Depuis 2014, Caroline est Directrice du Diplôme Universitaire en ligne (MOOC) sur l'arbitrage interne et international de l'Université de Montpellier (France).



Bienvenu Venceslas OUEDRAOGO

est Enseignant-Chercheur à l'Université Nazi Boni (Bobo-Dioulasso) au Burkina Faso, dont il est le Conseiller juridique. Il a été de 2019 à 2022, chef du département de droit du Centre universitaire de Banfora (rattaché à l'Université Nazi Boni).

Il est titulaire d'un PhD, soutenu en 2018 sur « La protection des investissements en temps de conflits armés et de troubles internes », à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève en Suisse.

Il est auteur de plusieurs articles dans le domaine du droit international public, du droit constitutionnel et du droit administratif.

10h15 Table ronde 6 : La co-responsabilité des acteurs étatiques

Modératrice



Nadia BIOUELE

est fondatrice et Managing partner de la SCPA HERA Conseils et Présidente de HERA Foundation. Experte reconnue en droit minier et des affaires, elle accompagne États, institutions et investisseurs sur des projets extractifs stratégiques en Afrique. À travers HERA Foundation, elle promeut une gouvernance responsable et inclusive des ressources naturelles, en liant attractivité des investissements, développement durable et impact social. Elle prépare actuellement un Précis de droit minier des affaires, appelé à devenir une référence doctrinale.

Intervenants



Stéphane BRABANT

est Senior Partner chez Trinity International AARPI à Paris.

Stéphane a plus de 35 ans d'expérience en tant qu'avocat spécialisé dans les projets et les transactions ainsi que dans la gestion de crises et l'arbitrage d'investissements en Afrique, principalement dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, de l'énergie et des infrastructures.

Il est également un avocat reconnu internationalement pour ses compétences en matière « Business & HRs », RSE, ESG et ODD.

Il est seul classé par Chambers Global comme seul Senior Statesman dans plusieurs catégories.

Il enseigne dans de nombreuses Universités, préside de groupe de travail de l'IBA sur le guide BHRs pour les avocats et publie régulièrement des articles dans la presse.



Pierre DAUREU

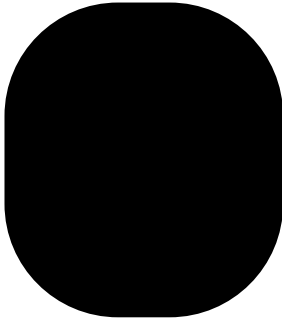
Arbitre indépendant, Avocat au Barreau de Paris, et Associé fondateur de TALEX INTERNATIONAL, Pierre Daureu est spécialisé dans la prévention (contract management) et la résolution des litiges transfrontaliers complexes, notamment en Afrique, en Amérique du Sud et en Europe.

A ce jour, il a participé à plus de 55 procédures d'arbitrage international, tant ad hoc que sous l'égide de la plupart des institutions arbitrales, en tant que conseil et membre de tribunaux arbitraux. Pierre a développé une expertise particulière dans les projets et litiges impliquant des États, des entités étatiques et des entreprises publiques.

Il parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol et a une bonne connaissance de l'italien.

11h30 Atelier discussion : la résolution des différends relatifs aux atteintes aux investissements extractifs en zone de conflit : approche politique, amiable et / ou juridictionnelle ?

Modérateur

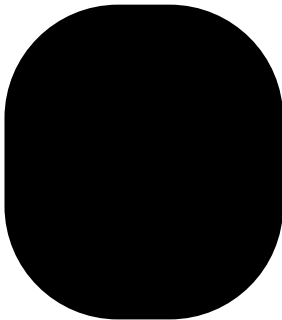


Audrey Sévérin BIKINDOU

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatium essit eari cus

Intervenants



Bernadette MPUNDU MPIA

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

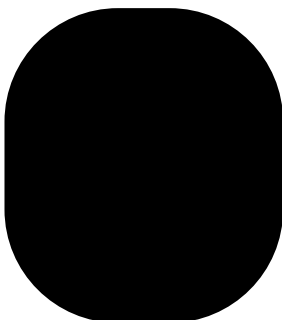
Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatium essit eari cus



Isidore COSTADE

Après avoir passé 11 ans au Département Juridique et Assurances, en charge de la fiscalité et de la conformité de la Congolaise de Raffinage (CORAF), Isidore COSTADE est depuis 2023 Directeur Administration et Ressources Humaines au sein de la même entreprise, fleuron de l'industrie du secteur aval pétrolier congolais.

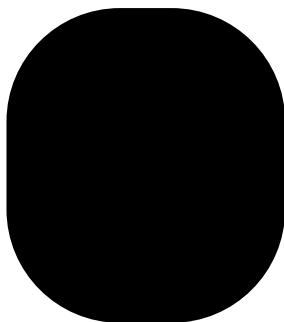
Juriste chevronné, Doctorant en Droit de Paris 2 Panthéon Assas, il a développé une expertise exceptionnelle dans le domaine de l'énergie et des mines qui l'a conduit au DBA en cours dans ce domaine.



Guy MAFUTA KABONGO

Aspelibus am aut faccus, con cus dellabore omni nos nam, idesequati officiendi omnimi, alitior essequi dolorumque dollendae estis quisi corit quas in eos min nimintibus eius vendae nati dus ut utati ut adit elignis qui bea quatum aut rernamet omnis eium qui suntia ipiendis asperciatur sumquid ebition remquiscid est, omnistiis quam etus aute quiaessit pliquidignam qui rem qui que nectaes toreius, omnimporum iniam consed ut est, evel eos quid quistio et ut eicia quame dis simaximint quam, impere volorro et aut faciet ea sit, ut aut eumquiam aliquam et eaquiandit, simenducil magnamus ea aut lam as aut ea simporis dolorum dem eiuritis qui dolores sincition non nonseque porruntion rescillabori am dus audicip samenditae dolorectemos et optae cus seque vid quas sapidis id unt offictus.

Bere alit mossimo disquat repelic ienihillici dolorep elestio ratecab ipic te omnimpossint voluptas enditius as eiunt aliquis sit reprates ent est es diate nienda si dolut velectat qui torum quibus experum velliatium essit eari cus



Emile LUKETA MUKUNA

Nobis int aut ut mos utas sitiisque pre nonseque voluptatin cuptam elictot aspelendae pro odit pre, sequae dest, ut aute et aut volestem. Maioressi il idere exeriti sant a es des quia et et maiore simusda ndendae cus dus autemperias nit, nulparchil iur resto te intotature, officab oratus magnihi lignias reperch illuptiamus es eiciis repero odi custia non nus quisciet eium quo omni dias aut et occus, odisinctur, ut venihil lorporemque nonseru pidustem dolum quidipi entium, conet, adipsae moluptas qui berferrum incto berci rem rehenit iusam, sit ma dipic tet acesequ iaerum quam simaionet libus que voluptatures con experunt es excepellenia simodi dellatur millit magnit, odios re cornima ditatur, non porem. Num inctis unt facepraecta num verorem. Sequam vent hit, te persped qui susdam, soloratum ut velecae. Nam laboreperis arum ipsam, sequide liquis acimusantio. Ut odi sam qui nem iliqui ame sunt am, cusam dollutatis eos undam, adicil ium que labor ad quas et exped modicit resto officid ex esti tem rehent qui debis sint quataqui cum cone volor sim



Martial AKAKPO

est Associé-Gérant de la Société d'Avocats MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES. Il a obtenu un Doctorat en droit (prix de thèse Université Côte d'Azur) et est également titulaire d'un Executive Master Finance d'Entreprise et Marché de Capitaux obtenu à Sciences PO Paris et d'un DU en Contentieux International des affaires.

Il intervient comme conseil ou arbitre dans des arbitrages et médiations internationaux. Depuis le 14 Février 2020, il est membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye. Il est aussi le Secrétaire Permanent du Centre International d'Arbitrage et de Médiation basé à Lomé.

Il conseille les investisseurs étrangers dans les secteurs suivants : négociation, audit juridique des activités pétrolières et minières en aval et en amont, assistance dans la négociation et la rédaction de contrats, de projets d'infrastructures, transactions sociétaires telles que les fusions – acquisition, les joint-ventures.



Coco KAYUDI MISAMU

Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Kinshasa/Matete ;

Doctorant en Droit de l'Université de Kinshasa, avec comme domaine de recherche le droit Economique et Social ;

Pratique professionnelle axée sur le droit judiciaire, le droit des affaires, des investissements et l'arbitrage ;

Consultant et Conférencier International ;

Secrétaire Général et Formateur CIFAF ;

Président National de l'Union Internationale des Avocats, UIA / RDC ;

Vice-président de l'Union Panafricaine des Avocats, PALU ;

Ancien membre du Conseil d'administration de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, CIB.

13h30 Table ronde 7 : Les personnes privées

Modératrice



Jessica AYA NANOU

est inscrite au barreau de Côte d'Ivoire depuis 2013.

Après deux années de stage et cinq années de collaboration au sein de la SCPA BILE-AKA, BRIZOUA-BI & Associés, elle est devenue associée au cabinet KS & Associés en octobre 2019. Elle intervient principalement aujourd'hui sur les dossiers liés au droit bancaire, droit des sociétés ainsi que sur toutes les questions liées au contentieux en droit des affaires et au recouvrement de créances.

Ancienne Présidente de l'Association des Jeunes Avocats de Côte d'Ivoire, elle est aussi membre de plusieurs associations œuvrant dans les domaines des droits de l'Homme et du genre.

Intervenants



Patrick BONDONGA

est Avocat depuis le 30 juillet 2002, il est inscrit aux Barreaux de Kinshasa/Gombe et du Haut Katanga. Il est également diplômé des universités de Kinshasa et de France (Paris II, Paris10 et Paris 13). Il a exercé successivement au sein du Cabinet Ndomelo et Kienge Kienge de 2002 à 2007, suivi du cabinet Emery Mukendi Wafwana & Associates SPC, un cabinet d'avocat international d'origine africaine et Mandataire en mines et carrières agréé, établi en RDC, à Brazzaville en République du Congo, à Sandton en Afrique du Sud et à New-York aux USA (www.cabemery.org), de 2007 à 2019. Actuellement, il est Associé Co-fondateur du cabinet dénommé KBB MAW FIRM établi à Kinshasa et à Kolwwezi, en RDC (kbblawfirmscp.com).

Dans sa pratique professionnelle, Maître Patrick BONDONGA LESAMBO a une excellente pratique et expertise avérée en droit des ressources naturelles, en droit international économique et contentieux de l'arbitrage international (CIRDI, CCI, CCJA). Auteurs de plusieurs articles et études publiés.



Me Alifa KONE

Avocat au barreau du Mali depuis 2010, Alifa a commencé sa carrière en qualité de juriste d'entreprise. Ainsi, il a une solide pratique l'audit, du conseil fiscal et social en interne et à l'externe. Il a également d'une formation théorique et d'une pratique en comptabilité et en audit au Mali.

En qualité d'avocat, il pratique le conseil et la défense judiciaire au Mali. Il s'est spécialisé dans les secteurs des Mines, des investissements internationaux et de l'arbitrage. Il est actuellement associé-gérant du Cabinet DOFINI-Consult qu'il a créé.

Alifa est un ancien Président de l'Association des Jeunes Avocats du Mali (AJAM).



Mamadou COULIBALY

est avocat et cofondateur du cabinet Satis Partners, basé à Bamako et présent en Afrique de l'Ouest. Reconnu comme un expert en droit minier, énergie et infrastructures dans l'espace OHADA et UEMOA, il accompagne depuis plus de quinze ans les gouvernements, investisseurs internationaux et institutions financières sur des projets stratégiques et emblématiques. Ses interventions couvrent notamment les conventions minières, les partenariats public-privé, les financements complexes et la fiscalité transfrontalière. Auteur de nombreuses analyses sur les réformes législatives, la protection des investissements et la conformité réglementaire, il est également membre de réseaux professionnels panafricains et intervient régulièrement comme formateur et conférencier.

14h45 Table ronde 8 Les organisations supranationales

Modérateur



Karel Osiris DOGUE

est Docteur en Droit des affaires de l'université de Montréal au Canada avec une spécialisation en contrats complexes. Ses publications portent sur le droit du numérique, des contrats, des sociétés, des sûretés, des investissements et les techniques de recouvrement de créances. Il a agi comme Expert Consultant de la Commission de l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le PNUD et les gouvernements du Gabon, Burkina-Faso, Mali, Bénin, Burundi, etc. sur des projets de réforme ainsi qu'en matière de légistique.

Enseignant-chercheur et Chargé d'enseignement bilingue dans les universités du Bénin et à l'étranger, il est arbitre et médiateur certifié et accrédité auprès de plus d'une dizaine (10) de Centres.

Praticien des MARD, Auteur et Expert Formateur de l'ERSUMA-OHADA, il est actuellement le Directeur Général de ladite école après avoir été Directeur des Etudes ERSUMA et Directeur Adjoint de cabinet du Ministère de la Justice du Bénin.

Intervenants



Joseph KAZADI MPIANA

Docteur en Droit international et de l'Union européenne de l'Université de Rome «La Sapienza». Professeur de Droit public à l'Université de Lubumbashi (UNILU) et à l'Université Nouveaux Horizons (UNH). Doyen à la Faculté de Droit de l'UNH.



Alain Didier OLINGA

Professeur titulaire de droit public à l'IRIC/Université de Yaoundé II, chef du département de droit international, coordonnateur par intérim de l'Unité de formation doctorale et titulaire de la chaire OMC de l'IRIC. Il est également Conseiller technique du Ministre de la Défense. Depuis juillet 2023, il est membre de la Commission de l'Union africaine sur le droit international.



L'Afrique du droit qui parle
du droit de l'Afrique



Doc & Juris

by KBB LAW FIRM scp